

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, QUERY

Pouvoirs :

Madeleine COIG	à	Joseph LEES
Valérie SARTOLOU	à	Denise MICHAUT
Robert BAREILLE	à	Aurélié GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 140925-29-SER-

RESTAURATION SCOLAIRE : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

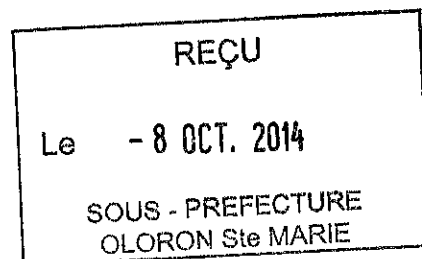
M. SOUMET précise que dans le cadre de sa compétence facultative, la CCPO fabrique et livre les repas dans les écoles des communes qui ont souhaité bénéficier de ce service. Cela représente 100 000 repas par an.

Aussi, il est apparu nécessaire d'encadrer ces prestations de services, par une convention entre la CCPO et les communes d'une part et l'Amicale Laïque d'Oloron d'autre part, qui reprend des grandes lignes de l'organisation et du fonctionnement du service, et les engagements des parties.

Le projet de convention est joint au présent rapport.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

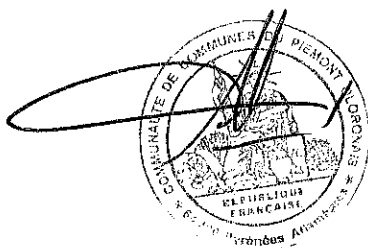


- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de prestations de services avec les communes desservies et l'Amicale Laïque d'Oloron pour la fabrication et la distribution des repas.

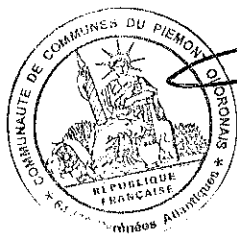
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 02.10.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 8 OCT. 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE